



édito

Les négociations nationales sur la Formation Professionnelle redémarrent ! Et dans un souci d'efficacité, deux groupes de travail examineront hors négociation les thèmes suivants : "Évolution démographique et formation", "Formation professionnelle et formation tout au long de la vie", "Articulations entre les branches professionnelles et les territoires" et "Autonomie et optimisation des dispositifs de financement de la formation".

Pour ce qui concerne l'activité de Multifaf, nous nous consacrons plus particulièrement aux financements estimés de la formation pour 2003 et aux prévisions 2004. Tenant compte de la formidable explosion du nombre de dossiers de stages qu'il a fallu instruire et financer en 2002, tenant compte de l'accroissement du taux de contribution consenti par nos adhérents et de l'effort de communication réalisé par votre OPCA ; il convient d'en mesurer maintenant les conséquences en 2003 pour que tous soient satisfaits et obtiennent la formation souhaitée et ce, jusqu'à la fin de l'année.

Enfin, votre Conseil d'Administration va être remanié prochainement. Profitons-en pour remercier l'équipe sortante pour le travail accompli et souhaiter bonne chance à la nouvelle.

Henri Meillassoux
Trésorier



Sommaire

Actualité	<i>Multifaf sur Internet</i>	p. 1
Actualité	<i>Financement des actions 2003</i>	p. 1
Actualité	<i>Une affiche pour informer les salariés</i>	p. 1
Dossier	<i>La contribution formation 2003</i>	p. 2
Dossier	<i>Chiffres</i>	p. 2
Agenda	p. 2
Interview	<i>Jacques Jamy, chef d'entreprise, menuisier agenceur</i> ..	p. 3
Dispositif	<i>La Validation des Acquis de l'Expérience</i>	p. 3
Brèves	p. 4
Échos	<i>Des conseils pour choisir une formation</i>	p. 4

► Actualité

Multifaf sur Internet

Adresse : <http://www.multifaf.org>

Notre nouveau site a été inauguré. Plus rapide, plus efficace, il adopte une ergonomie simple pour une consultation à la portée de tous. Vous y trouverez des informations sur nos missions, notre fonctionnement et sur les différents dispositifs de la formation professionnelle continue.

Nous avons mis en ligne tous les documents édités sur papier, vous les téléchargez très simplement en cliquant sur les liens bleus dans chaque page. Ainsi, il n'est plus nécessaire d'attendre l'ouverture de nos bureaux pour demander un bordereau ou obtenir une documentation. Pour lire ces documents, un seul logiciel vous est nécessaire, il est libre et gratuit, si vous ne le possédez pas encore vous pourrez également le télécharger en suivant les indications du site. Et si vous avez une question particulière à poser, n'hésitez pas à envoyer un email par la rubrique "contacts".

Une affiche pour informer les salariés

Vous recevrez prochainement une affiche destinée à sensibiliser les salariés sur les différents dispositifs de la formation professionnelle. Le développement des compétences des salariés constitue un véritable enjeu pour les entreprises artisanales. Un des moyens de mobiliser les salariés autour de cet enjeu est de leur faciliter l'accès à l'information sur la formation.

La contribution formation 2003

Le 28 février dernier, vous avez versé votre participation au développement de la formation professionnelle continue.

Chaque année, Multifaf collecte les contributions formation des entreprises de l'artisanat des métiers et des services, les mutualise, les gère et offre aux entreprises les moyens de financer le développement des compétences de leurs salariés. Plus de 62 000 entreprises de l'artisanat des métiers et des services sont concernées.

Les contributions versées donnent accès à deux types de financement :

- le plan de formation qui regroupe l'ensemble des actions décidées par l'employeur au bénéfice des salariés de l'entreprise,
- la formation en alternance destinée aux salariés embauchés dans le cadre des contrats d'insertion en alternance.

Chiffres

À quoi servent vos versements ?

Les contributions versées au 28 février 2002 par les entreprises de l'artisanat des métiers et des services ont permis le financement de :

21 000 stages au titre de la formation continue des entreprises (engagements)

4 708 contrats d'insertion en alternance dont :

- 4 056 contrats de qualification jeunes
- 172 contrats de qualification adultes
- 328 contrats d'adaptation
- 152 contrats d'orientation

En application des orientations définies par les instances paritaires, Multifaf poursuit ses missions : aider les entreprises à développer la formation continue des salariés et intégrer de nouveaux arrivants par la formation en alternance.

• Les ressources du plan de formation ont été totalement utilisées en 2002. Les actions de formation à destination des salariés, financées par Multifaf représentent une progression sensible de l'activité, soit 48% par rapport à l'année 2001. Elles sont principalement liées au cœur de métier des entreprises.

• Dans le cadre de l'alternance, la recherche de ressources complémentaires est nécessaire pour couvrir les besoins croissants des entreprises de l'artisanat des métiers et des services. C'est l'AGEFAL (Association de gestion des fonds de l'alternance) qui apporte les compléments indispensables au financement des contrats en alternance.

Malgré une légère baisse de l'activité en matière d'insertion en alternance, les contrats en alternance restent la voie privilégiée pour l'entrée des jeunes dans la vie active. Le contrat de qualification jeune reste le plus utilisé et dans ce cadre, c'est la préparation de formations diplômantes de niveau IV (principalement le Brevet Professionnel) qui est privilégiée.

Près de 75% des bénéficiaires des contrats d'insertion en alternance, fin 2002, ont trouvé un emploi au terme de leur formation (enquête auprès des employeurs sur le suivi des jeunes). Signe que ces contrats constituent un tremplin vers l'emploi classique, les bénéficiaires sont essentiellement embauchés dans l'entreprise qui les a accueillis (80%), en contrat à durée indéterminée (69%) ou déterminée (31%).

Multifaf y était :

- Show Coiffure organisé par la CNAMS d'Ille et Vilaine à Pace (près de Rennes), le 16 mars.
- Assises de la Formation des Fleuristes, les 2 et 3 avril à Clermont-Ferrand.
- 33^e Congrès International d'Esthétique Appliquée les 5, 6 et 7 avril au Palais des Congrès de Paris
- 4^e rencontre nationale des toiletteurs les 13 et 14 avril à Paris
- Festival International de la Coiffure des Rives du Léman à Évian le 27 avril
- 59^e Congrès des Cordonniers les 1^{er} et 2 juin à Artigues près de Bordeaux

Multifaf y sera

- Congrès de la CNAMS les 5 et 6 octobre à Paris
- Mondial Coiffure Beauté les 12 et 13 octobre au Palais des Congrès de Paris

Les journées d'information Multifaf

- Lille et Dijon : dates à déterminer (4^e trimestre)
- le 27 octobre à Nice
- le 17 novembre à Clermont-Ferrand



Le public lors d'une réunion en 2002

Jacques JAMY, chef d'entreprise, menuisier agenceur...

... il a une longue expérience du métier et possède une menuiserie d'agencement depuis 18 ans à Castelnau-le-Lez (Languedoc-Roussillon). Sa clientèle, diversifiée, est composée de particuliers, de magasins de meubles et de grandes surfaces.

Il a embauché Guillaume Chantrot en contrat de qualification jeune d'une durée de 24 mois afin de préparer un Brevet Professionnel de Menuisier en Agencement et Mobilier. Dès son BP en poche, le jeune a intégré l'entreprise en octobre 2002 dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée.

Pourquoi avez-vous choisi la formule du contrat de qualification pour l'embauche d'un salarié ?

Jacques JAMY :

Guillaume a débuté en tant qu'apprenti dans l'entreprise. Pendant la période de son apprentissage, j'ai été séduit par la qualité de son travail et sa volonté d'apprendre.

Les avantages financiers liés au contrat de qualification ont favorisé ma décision mais ce n'est pas la seule raison. Face à la difficulté de trouver des salariés qualifiés, j'ai préféré former moi-même un jeune au métier et aux méthodes de l'entreprise. Par ailleurs, les enseignements du BP permettaient au jeune de se perfectionner dans la technologie de la menuiserie notamment dans les domaines du tracé et du devis.

Le recours à ce contrat a été une décision conjointe car le jeune de son côté, souhaitait poursuivre par une formation d'un niveau supérieur.

Comment s'est organisée la coordination des apprentissages avec le centre de formation ?

J. J. : Un suivi du jeune a été assuré tout au long de la formation. Cela a pris la forme de rencontres entre un représentant du centre et moi-même en tant que tuteur du jeune. Un carnet de liaison circulait également entre l'entreprise et le centre de formation afin de pouvoir évaluer la progression du jeune.

Avec une formation suivie au rythme de deux semaines en centre et trois en entreprise, le jeune a obtenu son BP.

Vous avez ensuite décidé de recruter le jeune en contrat à durée indéterminée.

J. J. : Nous sommes confrontés dans notre région à une pénurie de personnel qualifié. Embaucher Guillaume était une évidence compte tenu de sa compétence. Pour l'avenir, j'envisage de le préparer à la création et compléter, éventuellement, les acquisitions sur le poste de travail par une formation •

La Validation des Acquis de l'Expérience

Les derniers décrets d'application de la loi de modernisation sociale relatifs à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) sont parus au Journal Officiel. L'un d'entre eux porte sur le financement.

La VAE permet aux personnes qui n'ont pas pu acquérir un diplôme en formation initiale, de se voir reconnaître les acquis de leur expérience professionnelle. C'est un défi dans le secteur de l'artisanat qui comprend beaucoup de salariés qui se sont qualifiés sur le terrain avec un faible niveau de formation initiale.

La VAE est une innovation majeure car elle s'adresse à tous les publics et concerne tous les diplômes, titres ou certificats délivrés ou reconnus par l'État.

La possibilité d'obtenir la totalité d'un diplôme ou d'un titre homologué grâce à la VAE, a un avantage direct pour l'entreprise artisanale : elle réduit la durée ainsi que le coût des parcours de formation. Lorsque le diplôme n'est pas délivré intégralement, l'entreprise n'a plus que la formation complémentaire à financer.

L'engagement de l'entreprise dans cette démarche est favorisé par le financement : l'entreprise peut imputer les frais de VAE sur le plan de formation. Lorsque l'action de VAE est décidée par l'employeur, le coût peut être assumé par Multifaf. La prise en charge portera sur l'accompagnement du candidat à la préparation de la validation ainsi que sur sa rémunération (Smic horaire) dans une limite de 24 heures •

“ Financement des actions 2003 dans le cadre du plan de formation

Un montant maximal de 1 600 € est accordé à chaque entreprise. Il comprend cette année, en plus des formations techniques et transversales, les formations en informatique et en langues étrangères. Au-delà de ce montant, l'entreprise peut bénéficier d'une prise en charge financière supplémentaire pour les formations diplômantes et celles spécifiques liées à son métier.

Ce sont les représentants des différentes professions siégeant au sein de Comités Techniques Paritaires qui décident des orientations de financement. Ils y font remonter tous les ans les besoins de formation propres à chaque profession. ”

► Brèves

Bon à savoir

• Les salariés en "contrat-jeune" peuvent-ils bénéficier des actions prévues par le plan de formation de l'entreprise ?

Les bénéficiaires de ce contrat (jeunes de 16 à 22 ans ayant un niveau de formation inférieur au baccalauréat) ont accès au plan de formation de l'entreprise dans les mêmes conditions que les autres salariés.

• La préparation par un salarié du Certificat de Capacité de Conducteur de Taxi (CCCT) est-elle prise en charge dans le cadre du plan de formation ?

Le coût pédagogique du CCCT peut être pris en charge (financement sur la base de 7 heures par jour). La demande de prise en charge présentée par l'employeur sera étudiée au cas par cas. Elle doit être accompagnée du calendrier de la formation faisant mention du nombre de jours et d'heures de formation.

► Enquête

Vous trouverez dans cette lettre un questionnaire de 4 pages que nous vous remercions de bien vouloir compléter avec soin. Les réponses que vous nous apporterez nous permettront de mieux vous servir dans les mois qui viennent. Une enveloppe T est également jointe, pour vous éviter d'avoir à payer l'affranchissement du retour de ce questionnaire. Merci d'avance.

► Cette lettre est la vôtre. N'hésitez pas à nous communiquer vos remarques, suggestions ou sujets que vous souhaiteriez voir traités. **Merci de votre participation.**

► Echos

Des conseils pour choisir une formation

39% des entreprises adhérentes de Multifaf choisissent une formation sur sollicitation des prestataires de formation ; 16% d'entre eux seulement effectuent une recherche personnelle (enquête réalisée en 2001 par Additiv auprès d'un échantillon de 600 chefs d'entreprises, par téléphone). Cette enquête confirme la forte dépendance des entreprises artisanales par rapport à l'offre de formation.

Choisir un organisme de formation, c'est établir un dialogue entre l'offreur et le demandeur de formation. Réussir la qualité de la formation nécessite de la part de l'entreprise de définir la finalité de la formation envisagée et les publics concernés. En explicitant ainsi son projet, l'entreprise permet à l'organisme d'apporter une réponse mieux adaptée. La réussite de l'action est aussi liée à la compétence des formateurs et à leur capacité à adapter le contenu et la pédagogie aux objectifs de l'action.

Une fois clarifiée la finalité de la formation, l'entreprise peut choisir un stage existant ou rechercher un organisme pouvant mettre en place un stage qui réponde aux besoins spécifiques de l'entreprise.

Quelques principes peuvent guider le choix de l'entreprise :

- les références de l'organisme dans des actions analogues, sa capacité à comprendre le besoin de l'entreprise, les moyens dont il dispose pour réaliser l'action, les compétences des intervenants.
- la cohérence et la précision des objectifs de formation.
- la précision du programme et son articulation avec les objectifs.

- la pertinence de la méthode pédagogique au regard des objectifs de la formation.
- le rapport qualité/coût compte tenu des informations dont dispose l'entreprise.

Choisir son organisme de formation

Bien choisir sa formation, c'est capital, mais bien choisir son organisme de formation, c'est très important également ! C'est pourquoi Multifaf a réalisé une fiche pratique qui vous aide à y voir plus clair. Quelles sont les questions à poser ? Quels peuvent être les critères de choix ? Quelles informations sont indispensables à connaître ? Autant d'interrogations légitimes que chaque chef d'entreprise artisanale se pose et qui trouvent leur réponse dans ce document technique. Cette fiche fait partie du "Guide de l'adhérent" Multifaf que vous pouvez recevoir gratuitement sur simple appel au 01 44 88 33 33 ou par Internet contact@multifaf.org.

multiFLASH

Directeurs de la publication :
Frédéric Nogier et Michel Pillot

Rédactrice en chef :
Michèle Devinante

Ont participé à ce numéro :
Henri Meillassoux
Leila Benozène
Isabelle Schertzinger

Réalisation :
Additiv Communication

Multifaf
13, rue Saint-Marc
75002 Paris

Tél. : 01 44 88 33 33
Fax : 01 40 39 02 90
www.multifaf.org